



DEMANDE DE COTATIONS

**Passation de Marchés pour la souscription
d'une police d'assurance maladie en faveur
du personnel de la Cellule des Projets
Routiers a Financement Conjoint (CPR-FC)
adossé aux projets BM, et de leurs familles**

Référence	N°022/DC/MINTP/DPPACRI-VR/CSPM-PFC/SPM/2026 du 18 MARS 2026
Projet	Projet d'Amélioration de la Connectivité, la Résilience et l'Inclusion le long du corridor routier Mora-Dabanga-Kousseri dans la Région de l'Extrême-Nord « PACRI-MDK »
Maître d'Ouvrage :	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
Titre du Marché	Souscription d'une police d'assurance maladie en faveur du personnel de la Cellule des Projets Routiers a Financement Conjoint (CPR-FC) adossé aux Projets BM, et de leurs familles
Pays :	Cameroun
Financement :	Crédit IDA N°73520
Emise le :	18 mars 2026

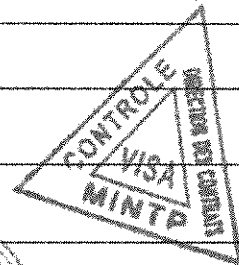
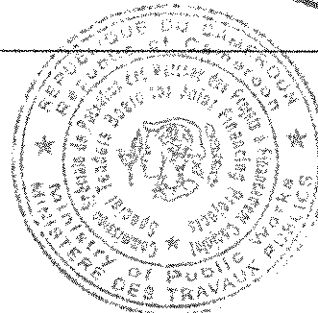
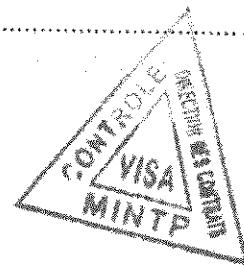
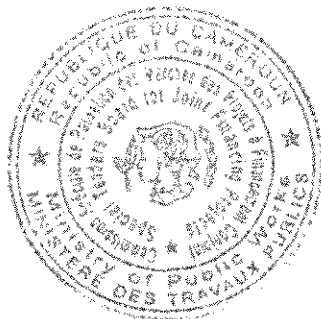
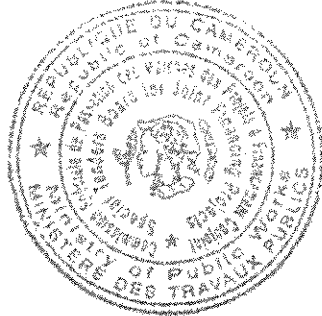


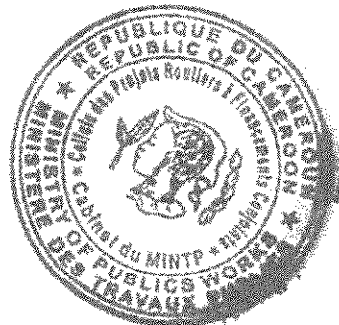
TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	1
SECTION I -AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS.....	2
1. Consultation du Dossier de Demande de Cotations.....	3
2. Participation et retrait du dossier.....	3
3. Langue de l'Offre.....	3
4. Date, heure et conditions de dépôt des offres.....	3
5. Ouverture des plis.....	3
1. Consultation of the Request for Quotation Documents.....	4
2. Participation and Collection of the File.....	4
3. Bid Language.....	4
4. Date, Time and Conditions for Bid Submission.....	4
5. Opening of Tenders.....	4
SECTION II - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.....	5
A. Introduction.....	6
B. Le Dossier de Demande de Cotations.....	6
C. Préparation des offres.....	6
D. Dépôt des cotations.....	8
E. Ouverture des plis et évaluation des offres.....	8
F. Attribution du marché.....	9
SECTION III - MODÈLES D'ANNEXES.....	12
1. Lettre De Cotation.....	13
2. Bordereau Descriptif et Quantitatif.....	14
3 - Lettre de Marché.....	15
4. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).....	16
5. Description des prestations.....	17
5.1 Couverture maladie pour le personnel.....	17
5.2 Assistance.....	18
5.3 Assurance Individuelle accidents :.....	18
5.4 L'étendue des garanties.....	19
5.5 Contenu de la cotation.....	19
CRITERES D'EVALUATION.....	22
1. Critères éliminatoires :.....	22
2. Critères essentiels :.....	22
Liste de présence des soumissionnaires.....	25
Membres de la Commission :.....	25





SECTION I -AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS

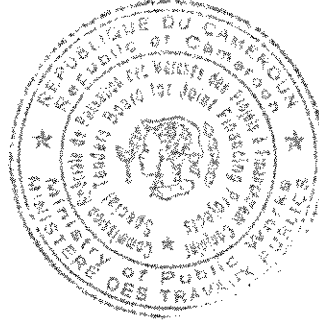


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PROJET PACRI-VR



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

SECRETARIAT GENERAL

PACRI-VR PROJECT MANAGEMENT

AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS

**N°022/ADC/MINTP/CPR-FC/DPPACRI-VR/SPM/2026 DU 18 MARS 2026
POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE EN FAVEUR DU
PERSONNEL DE LA CELLULE DES PROJETS ROUTIERS A FINANCEMENT CONJOINT
(CPR-FC) ADOSSÉ AUX PROJETS BM ET DE LEURS FAMILLES.**

1. Consultation du Dossier de Demande de Cotations

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Mondiale (la Banque) pour supporter le coût du Projet d'Amélioration de la Connectivité, la Résilience et l'Inclusion le long du corridor routier Mora-Dabanga-Kousseri dans la Région de l'Extrême-Nord « PACRI-MDK » et a l'intention d'utiliser une partie du produit aux paiements en vertu du marché pour la **Souscription d'une police d'assurance maladie en faveur du personnel de la Cellule des Projets Routiers a Financement Conjoint (CPR-FC) adossé aux Projets BM, et de leurs familles.**

Le dossier de Demande de Cotations peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables auprès des services du Maître d'Ouvrage, Direction des Contrats, Cellule des Appels d'Offres, 4ème étage de l'immeuble siège du Ministère des Travaux Publics, sise à Etoudi, Téléphone : (237) 696 69 21 46 ; E-mail : csepr_badbm@yahoo.fr /mbahtsougui@cprfc.com, pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures, dès publication du présent Avis.

2. Participation et retrait du dossier.

La consultation est ouverte exclusivement aux compagnies d'assurance répondant aux critères de qualification indiqués dans le dossier de Demande de Cotations qui sera retirée gratuitement.

3. Langue de l'Offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue **française ou anglaise.**

4. Date, heure et conditions de dépôt des offres

Les Offres doivent être déposées en **huit (08) exemplaires (dont un (01) original et sept (07) copies plus une copie numérique)**, à l'adresse ci-dessous, en personne, par courrier, au plus tard le **30 avril 2026, à 10 heures, heure locale.** Elles doivent être transmises avec la mention :

**« DEMANDE DE COTATIONS N°022/DC/MINTP/CPR-FC/DPPACRI-VR/SPM/2026
POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE EN FAVEUR DU PERSONNEL
DE LA CELLULE DES PROJETS ROUTIERS A FINANCEMENT CONJOINT (CPR-FC) ADOSSÉ AUX
PROJETS BM ET DE LEURS FAMILLES »**

A N'OUVRIR UNIQUEMENT QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

L'adresse de dépôt des cotations est :

Ministère des Travaux Publics, Direction des Contrats, Cellule des Appels d'Offres, 4ème étage de l'immeuble siège du Ministère des Travaux Publics, sise à ETOUDI. Téléphone : (237) 696 69 21 46 ; E-mail : csepr_badbm@yahoo.fr /mbahtsougui@cprfc.com ;

5. Ouverture des plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Spéciale de Passation des Marchés des Projets à Financement Conjoint, en présence des représentants des Prestataires qui souhaitent assister à l'ouverture le **30 avril 2026, à 11 heures.**



Yaoundé, le 18 mars 2026

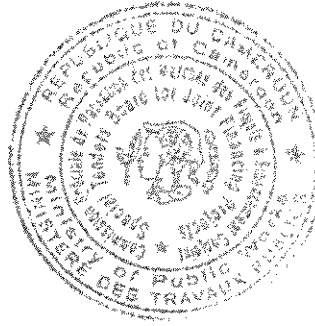
Le Ministre des Travaux Publics

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PROJET PACRI-VR



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

SECRETARIAT GENERAL

PACRI-VR PROJECT MANAGEMENT

REQUEST FOR QUOTATION

**No.022/ADC/MINTP/CPR-FC/DPPACRI-VR/SPM/2026 OF 18TH MARCH 2026
FOR THE SUBSCRIPTION TO A HEALTH INSURANCE POLICY FOR THE STAFF OF THE
JOINT FINANCING ROAD PROJECTS UNIT (JF-RPU) WORKING IN WB PROJECTS AND
THEIR FAMILIES.**

1. Consultation of the Request for Quotation Documents

The Government of the Republic of Cameroon has received funding from the World Bank (the Bank) to cover the cost of the Project to Improve Connectivity, Resilience and Inclusion along the Mora-Dabanga-Kousseri Road Corridor in the Far North Region "PACRI-MDK", and intends to use part of the proceeds to pay the contract for the **subscription to a health insurance policy for the staff of the Joint Financing Road Projects Unit (JF-RPU) working in WB projects and their families.**

The Request for Quotations documents may be consulted free of charge during working hours at the Project Owner's offices, Department of Contracts, Tenders Unit, 4th floor of the headquarters building of the Ministry of Public Works, located at **Etoudi**, Telephone: (237) 696 69 21 46; Email: csepr_badbm@yahoo.fr / mbahtsougui@cprfc.com, (237) 222 22 92 34, during working days, between **8 a.m. and 3 p.m.**, upon publication of this Notice.

2. Participation and Collection of the File

The consultation is open only to insurance companies that meet the eligibility criteria specified in the Request for Quotations documents, which can be obtained free of charge.

3. Bid Language

The bid, including all supporting documents, must be drafted in **French or English.**

4. Date, Time and Conditions for Bid Submission

Bids must be submitted in **octuplicate (8), including one (1) original and seven (7) copies plus one soft copy**, to the address below, in person or by post no later than **30th April 2026**, at **10 a.m.** local time. They shall bear the following:

**"REQUEST FOR QUOTATION No. 022/DC/MINTP/CPR-FC/DPPACRI-VR/SPM/2026
FOR THE SUBSCRIPTION TO A HEALTH INSURANCE POLICY FOR THE STAFF OF THE JOINT
FINANCING ROAD PROJECTS UNIT (JF-RPU) WORKING IN WB PROJECTS AND THEIR
FAMILIES."**

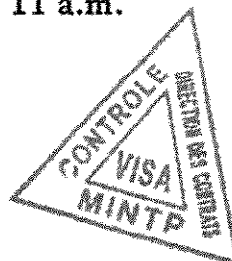
TO BE OPENED ONLY AT THE TENDER EVALUATION SESSION

The address for submitting quotation shall be:

Ministry of Public Works, Department of Contracts, Tenders Unit, 4th floor of the headquarters building of the Ministry of Public Works, located at ETOUDI. Telephone: (237) 696 69 21 46; Email: csepr_badbm@yahoo.fr / mbahtsougui@cprfc.com;

5. Opening of Tenders

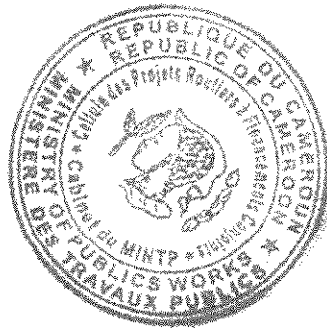
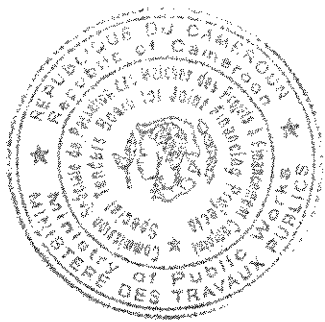
The bids will be opened during the session Commission Spéciale de Passation des Marchés des Projets à Financement Conjoint, in the presence of representatives of the Service Providers who wish to attend the opening, on **30th April 2026**, at **11 a.m.**



Yaounde, 18th March 2026

The Minister of Public Works

SECTION II – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES



A. Introduction

1. **Dispositifs générales**
- 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. **Contenu du Dossier**
- 2.1 Le dossier de Demande de Cotations décrit les prestations faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) L'Avis de Demande de Cotations
 - (b) Instructions aux Soumissionnaires
 - (c) Modèle de lettre de cotation
 - (d) Modèle de Bordereau Descriptif et Quantitatif
 - (e) Modèle de lettre de marché
 - (f) Modèle de Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
 - (g) Modèle de description des prestations
 - (h) Modèle de tableau de comparaison des cotations
- 2.2 Le Prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

3. **Langue de l'offre**
- 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigées dans la langue du pays de l'Acheteur.

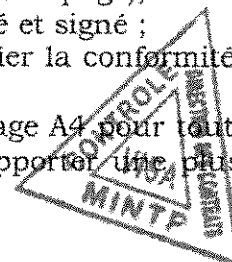
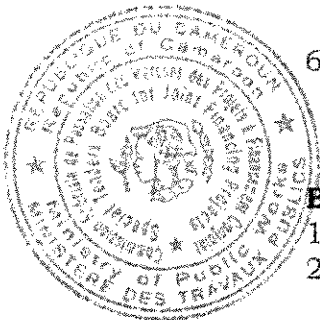
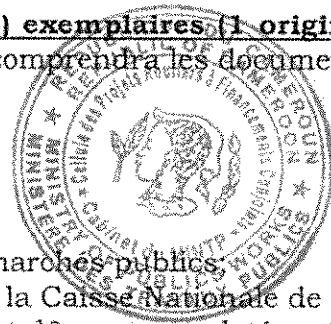
4. **Documents constitutifs de l'offre**
- 4.1 La cotation présentée en **huit (08) exemplaires (1 original et 7 copies) + la copie numérique** par le Prestataire comprendra les documents suivants :

A. Dossier Administratif

- 1) Registre de Commerce;
- 2) Attestation de conformité fiscale;
- 3) Attestation de non faillite;
- 4) Attestation de non exclusion des marchés publics;
- 5) Attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ou d'un de ses représentant dûment mandaté certifiant que le soumissionnaire est à jour de ses cotisations dues, pour les entreprises installées au Cameroun ;
- 6) L'original de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministre en charge des finances, dans laquelle sera domicilié le paiement en cas d'attribution.

B. Dossier Technique

- 1) Une brève présentation de la société sur une page ;
- 2) Les conditions générales et particulières de l'exécution du contrat sous la forme d'une note explicative, relative aux procédures et délais de remboursement des sinistres (maximum une page);
- 3) Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé ;
- 4) Une note technique permettant d'apprécier la conformité des prestations facturées aux exigences de l'Acheteur ;
- 5) Une note explicative de maximum une page A4 pour tout autre point que le soumissionnaire jugerait utile pour apporter une plus-value à l'offres



en termes de service ;

- 6) Le prestataire devra soumettre un tableau de plafond des garanties par type de prestation ainsi que la limite de remboursement par acte et doit également préciser le plafond global par famille mais aussi en cas d'évacuation médicale par famille mais aussi en cas d'évacuation médicale par famille ;
- 7) La copie de l'agrément du MINFI et l'adhésion CIMA ;
- 8) Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphés.
- 9) Références générales du soumissionnaire ancienneté;
- 10) Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) : Deux (02) références d'un montant cumulé d'au moins quatre-vingt-dix millions (90 000 000) pour les marchés similaires ainsi que leurs contacts éventuels ;
- 11) Description détaillée des garanties offertes;
- 12) Modalités de mise en jeu de la garantie;
- 13) Couverture des engagements réglementés des exercices 2023, 2024 et 2025;
- 14) Couverture de la marge de solvabilité des exercices 2023, 2024 et 2025;
- 15) Cadence de règlement des sinistres au cours des cinq dernières années (jusqu'en 2025) dûment certifiés par l'Autorité émettrice;
- 16) Couverture de réassurance dans la branche considérée;
- 17) Lettre d'engagement attestant de l'acceptation de prise en charge par le système Tiers Payant avec cartes biométriques;
- 18) La liste du personnel à assurer et leur famille de la présente Demande de Cotations paraphé à chaque page et signé à la dernière page avec la mention « lu et approuvé », cachet de la compagnie ;
- 19) Lettre d'engagement attestant de l'acceptation de prise en charge par le système Tiers Payant intégral avec cartes biométriques;
- 20) Joindre la liste du réseau de cliniques, cabinets de soins hôpitaux conventionnés dont au moins un hôpital spécialisé en pédiatrie et pharmacies agréées par la compagnie dans les régions du Cameroun;
- 21) Présentation sur les facilités liées à la gestion de la police d'assurance;
- 22) Description de la méthodologie et du plan de travail proposé.

C. Dossier Financier

- 1) Lettre de cotation;
- 2) Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé.

5. Cotation

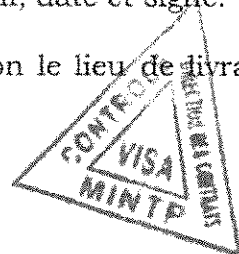
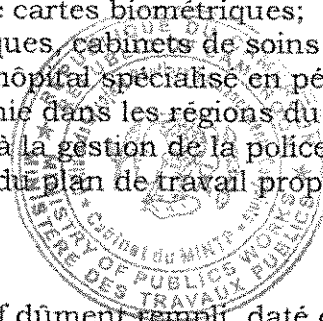
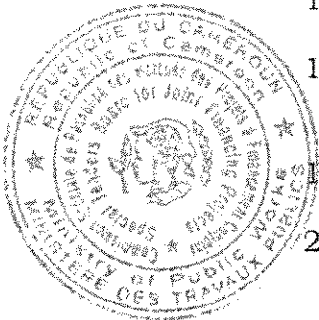
5.1 Le Prestataire précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. Hors Taxes (HT);
- et
- b. Toutes Taxes Comprises (TTC).

5.2 Le Prestataire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Cotations, en indiquant la consistance des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque prestation et les délais des d'exécution du présent marché.

5.3 Le Prestataire remplira et signera le projet de lettre de marché.

5.4 **Autre** : Le Prestataire produira également un **dossier administratif** composé des pièces originaux ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et



composés des éléments suivants en cours de validité : (i) **Registre de Commerce**; (ii) **Attestation de conformité fiscale**; (iii) **attestation de non faillite**; (iv) **attestation de non exclusion des marchés publics**; (v) **l'attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ou d'un de ses représentant dûment mandaté certifiant que le soumissionnaire est à jour de ses cotisations dues, pour les entreprises installées au Cameroun**; (vi) **l'original de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministre en charge des finances, dans laquelle sera domicilié le paiement en cas d'attribution.**

N.B : *Il est rappelé que les pièces administratives citées ci-dessus devront dater de moins de trois (03) mois et être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente, ne constituent pas un critère éliminatoire, mais seront déterminantes pour la signature du contrat.*

6. Monnaies de l'offre 6.1 Les prix seront libellés en **Francs CFA**

7. Délai de validité des cotations 7.1 Les cotations seront valables pour la période de **cent-vingt (120) jours.**

D. Dépôt des cotations

8. Cachetage et marquage des offres 8.1 Les Prestataires placeront **l'original et sept (07) copies + la copie numérique)** de leur cotation dans une enveloppe cachetée :

(a) Adressée à l'acheteur à l'adresse suivante : **Ministère des Travaux Publics, Direction des Contrats, Cellule des Appels d'Offres, 4ème étage de l'immeuble siège du Ministère des Travaux Publics, sise à ETOUDI. Téléphone : (237) 222 22 92 34 à 10 heures (heure locale) ;**

(b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans l'Avis de Demande de Cotation.

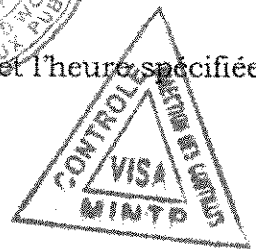
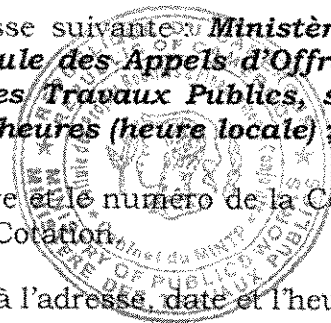
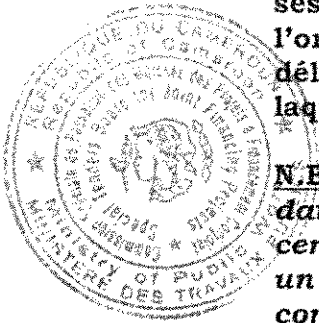
9. Date et heure limite de dépôt des offres 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse, date et l'heure spécifiées dans la lettre de Cotation.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. Ouverture des plis 10.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des Prestataires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation.

10.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

11. Évaluation et Comparaison des offres 11.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés (par le biais d'une sous-commission) procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :



- **Examen préliminaire ;**

Le processus d'évaluation démarrera dès l'ouverture des plis. L'examen préliminaire des cotations aura pour objet d'identifier et de rejeter celles non conformes pour l'essentiel aux dispositions du dossier de demande de cotations et les cotations ainsi rejetées ne seront pas acceptées à l'examen détaillé.

- **Examen détaillé ;**

Seules les cotations retenues à l'issue de l'examen préliminaire seront examinées à ce stade. Les cotations seront classées du moins disant au plus disant après vérification des calculs et corrections des erreurs éventuelles

- Aucun facteur qui n'est pas défini ci-dessous ne pourra être utilisé pour juger de la qualification du Soumissionnaire.

Conditions de Qualification à postériori.

- Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, que les prestations facturées se conforment à :

La liste du personnel à assurer et leur famille spécifiée à la section 3 de la présente Demande de Cotations assortie des détails des principaux risques couverts paraphé à chaque page et signé à la dernière page avec la mention « lu et approuvé », cachet de la compagnie ;

Une lettre d'engagement attestant de l'acceptation de prise en charge par le système Tiers Payant intégral avec cartes biométriques.



F. Attribution du marché

12. Attribution du marché

12.1 l'adjudicataire sera le soumissionnaire dont la cotation moins disante aura franchi l'examen préliminaire.

12.2 Une commission de réception sera mise en place et constituée des personnes ci-après : le Maître d'Ouvrage ou son représentant (Président); le Représentant du MINMAP, le Directeur des Contrats, le Spécialiste en Passation des Marchés, le responsable Administratif et Financier (Membres); L'Assistante en Ressources Humaines de la Cellule PR-FC (Rapporteur).

13. Notification de l'attribution du marché

13.1 La signature de la lettre de marché par le Prestataire et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par le Chef de service de la Lettre de Marché par ordre de service signé du Maître d'Ouvrage, invitant le Prestataire à exécuter les prestations dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.

14. Signature de la lettre de marché

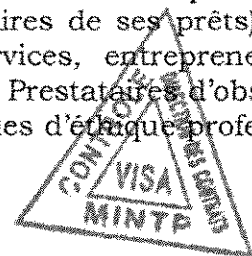
14.1 Dans les **cinq (05) jours** suivant la date de réception de la Lettre de Marchés souscrite par le Prestataire, l'Acheteur signera et datera la Lettre de Marché et le renverra au Prestataire.

15. Délai et lieu de livraison

15.1 le délai de couverture de l'assurance est de **vingt-quatre (24) mois** à compter de la notification de l'Ordre de Service de démarrage de la prestation. Le lieu d'exécution de la prestation est la **Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint du MINTP/Direction du projet PACRI** à Yaoundé sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre derrière l'Hôtel des Députés

16. Règles de la Banque en matière de

16.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, Prestataires, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et Prestataires d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les



Fraude et de corruption

plus strictes¹. En vertu de ce principe, la Banque

a) Aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

(i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;

(ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme « personne » ou « entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du marché ou son exécution);

(iii) se livrent à des «manœuvres collusoires» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme « personnes ou entités » fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif, ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives);

(iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et

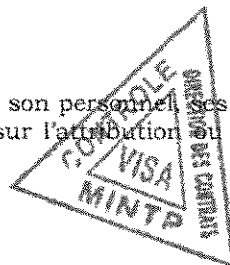
(v) et se livre à des « manœuvres obstructives »

(aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou

(bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 16.1 (e) ci-dessous; et

b) Rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché;

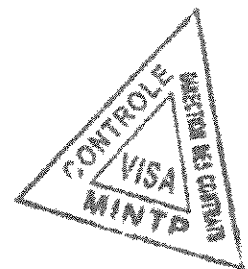
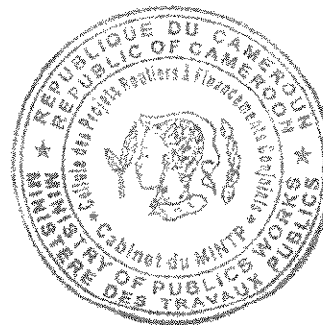
¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influencer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inapproprié.



c) déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;

d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou Prestataire de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;

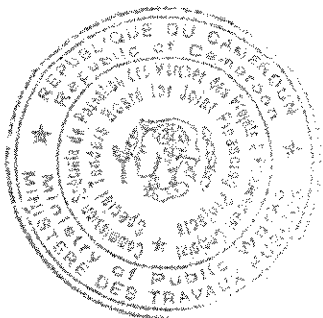
e) pourra exiger que les dossiers de demande de cotations et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, Prestataires et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.



² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque Africaine de Développement en cas de fraude et corruption.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

SECTION III – MODÈLES D'ANNEXES



1. Lettre De Cotation

Date: _____

Demande de Cotations N°: _____

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer la **souscription d'une police d'assurance maladie en faveur du personnel de la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint adossé aux projets BM, et de leurs familles**. Conformément à la Demande de Cotations et pour la somme de [prix total de l'offre en chiffres et en lettres] ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

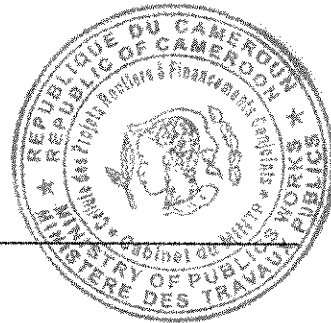
Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de [nombre à indiquer] de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

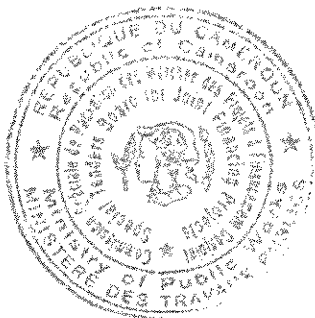
Le _____ jour de _____ 20 _____.

[Signature]

[titre]



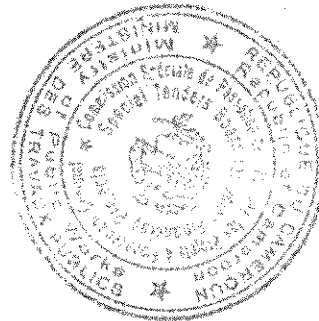
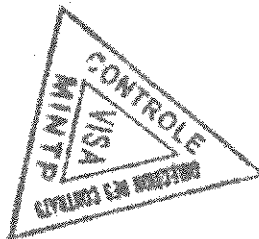
Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de:



2. Bordereau Descriptif et Quantitatif
(à remplir par le Prestataire)

	Description de la police	Assurés	Durée (en mois)	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
01	MALADIE	Assurés principaux	24	22		
		Conjoints	24	19		
		Enfants	24	51		
02	ASSISTANCE	Assurés principaux	24	22		
		Conjoints	24	19		
		Enfants	24	51		
03	INDIVIDUELLE ACCIDENTS	Assurés principaux	24	22		
04	FRAIS FUNERAIRES	Assurés principaux	24	22		
		Conjoints	24	19		
		Enfants	24	51		
					Montant HT	
					TVA	
					AIR	
					NAP	
					Montant TTC	

NB : Tenir compte du descriptif



3 - Lettre de Marché

Aux termes de la consultation No/..../ 2026 intervenue le ____ jour de ____ 2026 ____ entre [nom de l'Acheteur] (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et [nom et adresse complète du Prestataire] (ci-après désigné comme le « Prestataire ») d'autre part:

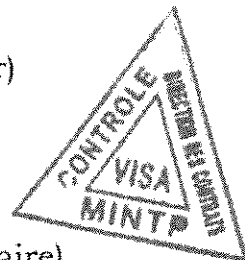
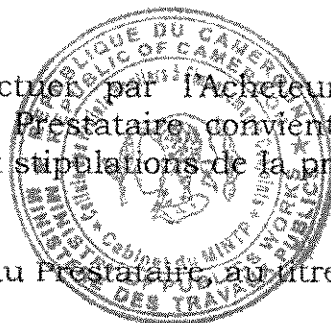
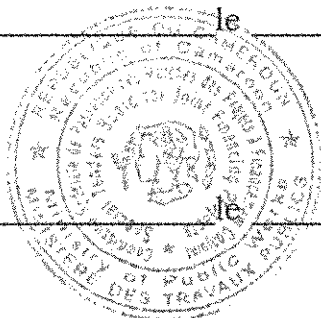
ATTENDU que l'Acheteur désire **la souscription d'une assurance maladie en faveur du personnel de la Cellule PR-FC du MINTP adossé aux projets BM, et de leurs familles** et a accepté une offre du Prestataire pour l'exécution de ces prestations et la prestation de ces services pour un montant égal à [prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
 - (a) La demande de cotation des prix envoyée au Prestataire ;
 - (b) Le Bordereau Description et Quantitatif;
 - (c) La Description des prestations et les modalités de mise en œuvre par le prestataire
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Prestataire, comme indiqué ci-après, le Prestataire convient de rendre les services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Prestataire, au titre des services, le Prix de la Lettre de marché.
4. LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois du Cameroun, les jours et années mentionnées ci-dessous.

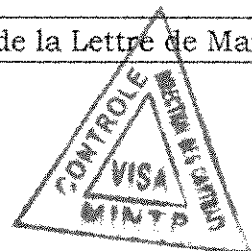
Signé, Fait à _____ le _____ (pour l'Acheteur)

Signé, Fait à _____ le _____ (pour le Prestataire)



4. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Le pays de l'Acheteur est : LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN
L'acheteur est : Le Ministère des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage
Le(s) site (s) du Projet ou le(s) lieu(x) de destination(s) finale(s) est (sont) :
La Cellule PR-FC/Direction du projet PACRI du Ministère des Travaux Publics (MINTP) – Yaoundé sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics.
La langue sera : le Français
Aux Fins de Notification , L'adresse De l'Acheteur sera : Le Ministre Des Travaux Publics , Tél. : (237) 222 221 918 – Fax : (237) 222 232 270. Avec Copies A :
La Cellule PR-FC/Direction du Projet PACRI ; Tél. Tél : (237) 696 69 21 46, Courriel : csepr badbm@yahoo.fr
Le droit applicable sera celui de : la République du Cameroun
Les règles de la procédure d'arbitrage
Marchés passé avec un Fournisseur national du pays de l'Acheteur : « Dans le cas d'un litige entre l'Acheteur et un Fournisseur ressortissant du pays de l'Acheteur, le litige sera jugé ou arbitré conformément à la législation du pays de l'Acheteur. »
Les prix de l'assurance livrée et Service connexes exécutés ne seront pas révisables. En outre, la variation de plus ou moins 5 % du nombre de personnes pris en charge n'entraînera aucune modification de la Lettre de Marché.
La durée d'exécution de la Lettre de Marché est de vingt-quatre (24) mois .
La méthode et les conditions de règlement du Fournisseur au titre de cette Lettre de Marché sont : Règlement des Fournitures et Services en provenance du pays de l'Acheteur : Le règlement de l'Assurance et Services en provenance du pays de l'Acheteur sera effectué en Franc CFA BEAC, comme suit : A la livraison : cinquante (50%) pourcent du prix de la Lettre de Marchés toutes taxes comprises sera réglé à la réception de l'assurance contre remise des documents précisés ci-après :
<ul style="list-style-type: none">• La Lettre de Marché enregistrée en sept (07) exemplaires ;• La facture de paiement représentant 50% du montant hors TVA du marché dès réception de l'assurance, sur présentation de la facture correspondante (en quatre exemplaires timbrés) ;• Le dossier fiscal.
Entrée en vigueur du Marché : La Lettre de Marché entrera en vigueur dès la notification de l'Ordre de Service (OS) de l'Acheteur au Fournisseur pour l'exécution de l'assurance et services connexes.
Le Chef de Service de la Lettre de Marché est le Directeur du projet PACRI du Ministère des Travaux Publics.
Le Chef service exige du fournisseur un rapport trimestriel des prestations fournies.
Caution de bonne exécution : Non Applicable.
Le montant maximum des pénalités de retard sera 10% du montant TTC de la Lettre de Marché.



5. Description des prestations

Dans le cadre du **Projet d'Amélioration de la Connectivité, la Résilience et l'Inclusion le long du corridor routier Mora-Dabanga-Kousséri dans la Région de l'Extrême-Nord « PACRI-MDK »**, financé par la Banque Mondiale, il est envisagé de souscrire pour le personnel de la Cellule PR-FC du MINTP adossés aux projets BM leurs familles (ayants - droits), des polices d'assurance maladie, individuelle accidents, décès et frais funéraires, **selon la formule du tiers-payant intégral avec fourniture de cartes biométriques sur une période de vingt-quatre (24) mois.**

Pour un effectif total de **quatre-vingt-douze (92) personnes dont vingt-deux (22) assurés principaux**, les prestations associées aux polices d'assurance sus évoquées sont les suivantes :

5.1 Couverture maladie pour le personnel

Elle se fera selon la classification suivante :

- Assuré principal et conjoint (personnel de la Cellule PR-FC du MINTP) : couverture maladie 100% des frais réels au Cameroun avec extension des soins à l'étranger et assistance (évacuation sanitaire) ;
- Enfants : couverture maladie 100% des frais réels avec extension des soins à l'étranger et assistance (évacuation sanitaire).

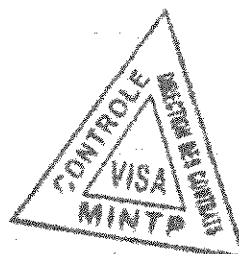
Cette police devrait garantir la prise en charge directe sur la base de 100% des frais réels de traitement générés par un accident, une maladie ou une maternité, survenus à un Assuré.

Les garanties sollicitées portent sur :

- Consultations de généralistes de spécialistes, et les visites;
- Frais médicaux;
- Frais chirurgicaux;
- Frais d'hospitalisation;
- Frais pharmaceutiques;
- Frais d'analyses et travaux de laboratoire;
- Frais de maternité;
- Frais de sanatorium et prévention;
- Kinésithérapie, rééducations fonctionnelles consécutives à une maladie ou un accident ;
- Problèmes orthopédiques et les massages lorsqu'ils sont prescrits médicalement ;
- Lunetterie ;
- Soins dentaires et prothèses;
- Soins à l'étranger.

En outre, l'Assureur devra intégrer la prise en charge des frais de transfert du malade assuré d'un centre hospitalier à un autre plus performant ou plus adapté. Il en est de même des frais relatifs à la prise en charge du SIDA, de l'infection HIV et les maladies opportunistes.

Pour certaines garanties sollicitées, la limite de la prise en charge ne devrait pas être inférieure aux montants indiqués dans le tableau suivant :



DESIGNATION	SEUIL MINIMAL DU PLAFOND
Consultation généraliste	10 000
Consultation généraliste Urgence/Garde/Nuit/Visite	15 000
Consultation spécialiste	15 000
Consultation spécialiste Urgence/Garde/Nuit/Visite	20 000
Frais pharmaceutiques et produits	Frais réels
Soins conservateurs	200.000
Hébergement par jour (hospitalisation)	40.000
Frais de traitement médicaux et chirurgicaux	Frais réels
Frais pré & post natals	Frais réels
Accouchement simple	150 000
Accouchement multiple	250 000
Accouchement chirurgical	300 000
Verres et montures	250.000
Soins dentaires et prothèses	500 000
Taux de remboursement	100% Cameroun et étranger (TSSF)

L'engagement maximum de l'Assureur, pour l'ensemble des garanties par personne et par année d'assurance est fixé à trente-deux (32) millions FCFA à l'étranger et vingt-quatre (24) millions FCFA au Cameroun.

Aussi, la société d'assurance fournira un bilan médical annuel à tout le personnel. Ce bilan fera partie de la proposition assurance maladie et comprendra au minimum les textes suivants par employé (exigence de la médecine du travail) :

- Un prélèvement sanguin : numération formule sanguine, vitesse de sédimentation, glycémie, cholestérol, triglycérides, transaminases, gamma GT ;
- Une analyse d'urines : recherche de la présence de sang, de sucres, d'albumine etc
- Des tests visuels et additifs ;
- Un bilan biométrique : taille, poids mesure de l'IMC (Indice de Masse Corporelle) ;
- Un électrocardiogramme ;
- Un contrôle de la pression artérielle ;
- Un contrôle de la capacité respiratoire ou spiromètre élément d'évaluation de l'état respiratoire des personnes ayant de l'asthme et des bronchites chroniques et de dépistage des problèmes liés au tabagisme ;
- Un test « Hémostase » : recherche du sang dans les selles pour le dépistage du cancer colorectal ;
- Une radio pulmonaire : dépistage de la tuberculose et du cancer du poumon.

5.2 Assistance

Pour ce qui est de l'assistance l'Assureur doit produire une description détaillée du fonctionnement de cette garantie ainsi que du contact de l'assistant éventuel qui prendra cette garantie en charge et de ses adresses éventuelles sur chaque continent.

5.3 Assurance Individuelle accidents :

Les capitaux couverts par Assuré principal sont définis ainsi qu'il suit :

- **CAPITAL DECES** : Cinquante (50) millions par assuré principal ;
- **CAPITAL INFIRMITÉ PERMANENTE** : Trente (30) millions par assuré principal.

5.4 L'étendue des garanties

La garantie s'étendra aux soins reçus au Cameroun, en Afrique, en Europe et Autres pays (y compris Amérique et Asie) pour tout le personnel, leurs conjoints et leurs enfants de 21 au plus (voir détail sur la liste jointe).

NB : L'assureur devra préciser les risques (cas) couverts et de communiquer les noms des correspondants (partenaires) à l'étranger, dans le cadre des évacuations sanitaires ou de l'assistance fournie, lors des séjours à l'étranger.

(100 % pour tous les centres de santé au Cameroun - Tous les frais y compris les médicaments prescrits par le médecin et achetés dans une officine seront remboursés à 100 %)

5.5 Contenu de la cotation

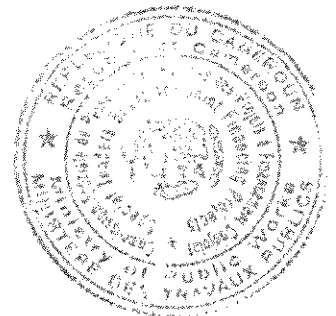
Le contenu de la cotation est défini ainsi que suit :

d'une part

- 1) la prime à payer ;
- 2) le tableau des prestations avec les limites de couverture au Cameroun et à l'étranger ;
- 3) un pré-contrat comprenant les conditions générales et particulières des garanties maladie et assistance ;
- 4) la liste des partenaires agréés par l'Assureur.

D'autre part les montants:

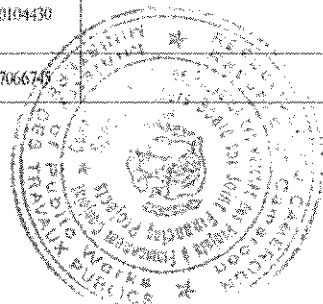
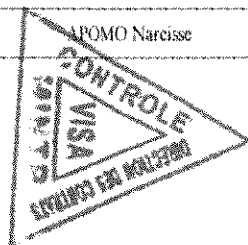
- 1) des consultations de généralistes, de spécialistes et les visites ;
- 2) des frais médicaux ;
- 3) des frais pharmaceutiques ;
- 4) des frais d'hospitalisation ;
- 5) de la chirurgie ;
- 6) des analyses et travaux de laboratoire ;
- 7) de la lunetterie (verres + monture);
- 8) des soins dentaires y compris prothèses;
- 9) de la maternité;
- 10) des sanatorium et préventorium;
- 11) de l'assistance sanitaire (évacuation sanitaire et les soins à l'étranger) ;
- 12) les frais funéraires ;
- 13) le rapatriement de corps ;
- 14) La kinésithérapie, rééducations fonctionnelles consécutives à une maladie ou un accident garanti ;
- 15) Les problèmes orthopédiques et les massages lorsqu'ils sont prescrits médicalement.



Annexe à la description des prestations
PROJET D'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL ET DE PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ DANS LA RÉGION DE
L'EXTRÊME-NORD (PAT)

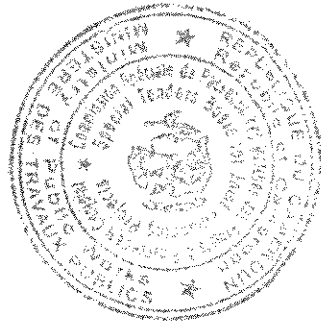
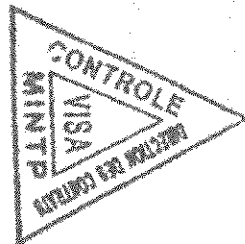
Liste actualisée du personnel Banque Mondiale de la CPR-FC ainsi que de leurs familles au 01 Octobre 2025 à
prendre en compte dans la Lettre de Marché

N°ORDRE	Noms & Prénoms (Assurés Principaux)	Date de naissance	Téléphone	E-mail	Nom du Conjoint	Date de naissance	Noms des enfants	Genre	Date de naissance (agés de moins de 21 ans)	Total
PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES TRANSPORTS										
1	TCHOUAMBOU NGANGUE Emmanuel Patrick	28/08/1981	237697798329		MATATEYOU Danièle	11/02/1991	NGANGUE MATATEYOU Baydou Ehana NGANGUE Pricelle Francesca Yvelle	F F	13/03/2019 14/07/2020	4
2	KOUATO Jean Claude	23/01/1967	237699812270		Marinette BIADJEU	21/03/1975	BIADJEU KOUATO Abigail Merciel	F	15/08/2008	3
3	ANYANGWE Princely ADH	24/03/1985	237675076771		ASAAH Abeline Awawing	09/12/1986	Micah-Martins Akoua ANYANGWE ANYANGWE Abeline	M F	28/03/2015 09/07/2017	4
4	WOUNBA Jean François	18/06/1971	237677171390		FEUKU SPUNKAM Joelle-Katy	08/12/1972	Jason Juan Fibser WOUNBA	M	27/10/2017	3
5	ABBE BIKELE JEAN LOUIS	20/01/1967	237 695 569 292 237 677 748 438		MBEZELE FRANCOISE	27/07/1976	ABOUI ABBE CYNTHIA IRMA MADELEINE ABBE BIKELE ERWAN JEAN-LOUIS	F M	20/12/2006 22/04/2009	4
6	BASSAMA Fils Isuse	12/04/1978	237696162156		NJITAT TATMI Henriette Frankline Epse BASSAMA- Fils	02/05/1980	BASSAMA-Fils Carl-Fimerick Salomon BASSAMA-Fils Paul-yeann	M M	25/09/2012 10/03/2015	4
7	NGO BOUM Lydie Epse NGUIMBOUS	14/12/1968	237696001606		NGUIMBOUS NGUIE Jean	26/02/1964	NGAN BISSECK, Pierre BOUM François Felix MBAH TSOUNGUI NGUITCHOU Steve Lucien	M M M	24/04/2007 01/04/2014 25/01/2007	4
8	MBAH TSOUNGUI Joseph Richard	03/04/1964	237677577033		DONNEES TEMGOUA Montique Virginie	05/08/1974	MBAH TSOUNGUI Joseph TSOUNGUI NINTEDEM Manuela	M F	10/01/2008 26/12/2013	5
9	NGUETSOP Jacques Daniel	24/05/1975	237674400670		DONGMO KAMWELE Simeon	05/11/1978	NGUETSOP KAMWELE Nasser NGUETSOP Laura Maria NGUETSOP NGOUATEU Divine Joel NGUETSOP CHIMHE Kendra Ashley NGUETSOP NZODA Raphael NGUETSOP METET Marie Benoît Gabriel	M F M F M M	18/07/2004 31/07/2006 10/01/2008 23/07/2009 09/02/2019 26/04/2015	8
10	DIBAM ENANGA Vincent Guy	30/08/1965	237 694448462		BIBA AKABSA Epse DIBAM ENANGA Thérèse Marie	20/08/1972		/	/	2
11	NLEND Joseph	26/01/1985	237690104430		OBELE BSSALA Marie Louise	09/09/1990	BASSE MA NLEND BISSALA Samuel Ange LEPANI NLEND Franck Emmanuel MAPOUBI MA NLEND Joseph Joel	M M M	01/08/2012 01/10/2012 11/01/2020	5
12	APOMO Narcisse	13/06/1962	237677066745		NGAH ONGUENE Rosalie	06/08/1963		/	/	2



PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE ET DE LA RESILIENCE DES INFRASTRUCTURES LE LONG DU CORRIDOR MORA-DABANGA-KOUSSERI										
14	DOWANG Charles	30-09-1971	23769720204		TCHAKAOWA Julienne	03-06-1980	DIONGYANG DOWANG Fabrice	M	13-08-2001	3
							KOMDA TINO DOWANG Yvette	F	09-01-2008	
							RAGA DOWANG Ladio	F	06-01-2008	
14	DANAYAM ISMIDI BOK	23-01-1986	23769150936		Soumana Tao Houtore	28-08-1982	Doube Tao Koum Betsingel	M	07-08-2023	4
							Doumassing Tao Jonathan Maci	M	06-02-2014	
15	LONTSI SOB Hubert	30-05-1976	237695714826		DAWA Rosme	28-11-1981	LONTSI TCHIEPO AKINY BROWNDON	M	15-05-2007	6
							LONTSI SOB FAYOLLE ROYALE	F	18-01-2010	
							LONTSI TCHINDA RAMSES	M	05-08-2015	
16	NGA TSALA MESSOMI ADELINP	24-10-1981	237679900301				LONTSI ANGLA HILARY DESTIE	F	03-09-2015	3
							MAMAZO JUDE ANDRE GAEDON	M	05-09-2007	
							MESSOMI AMOGO SAMUEL YARIN	M	12-08-2017	
17	HEMBEHI Augustin Lebon	02-05-1971	237698657630		YBETCHOUNCHE DEDRE	07-02-1979	HEUMO HEMOE BRAYAN	M	08-02-2017	7
							DIOGNE HEMOE PRESLEY	M	12-07-2018	
							HEDE HEMOE SHILEY	F	02-10-2012	
18	OU DAM Ede	24-10-1960	237696700119		OUAM Nabe-Phakou	20-03-1960	HERNO EMOE EUBIV	M	24-04-2010	3
							OUA EMOE KINGSLEY	M	15-06-2018	
							ATCHINE OUDAM Harriet	M	11-01-2015	
19	DOU RWE Gaston	06-03-1987	237685532800		MAIKAGUE LAYEHOING Rosme	30-10-2006	OU DAM DIOLMOUYE Ehan	M	08-06-2009	3
							DAYANG DOU RWE Laurent	M	11-08-2019	
							BADANE MAIKONDA Gerardo	F	19-01-2021	
20	NDAGA NKAMA Guy Olivier	28-04-1986	237691308466				VINGYANG DOU RWE WOULDAMBIKE Sylvain	M	01-05-2021	1
21	TEN FILS MICHELE ADAMA	15-02-1973	237697143219		NGA APRA NADINE CHANAL	26-10-1984	TEN NGUDDI ISAAC GABRIEL RICHY	M	20-12-2011	3
							TEN MBIDA STEAVEN BERNARD	M	28-03-2016	
							NGO TEN MICHELINE GEORGINA GRACIANE	F	29-04-2012	
22	OBE Nobs Ely	11-10-1988	237690942577				TEN FILS JOSEPH KEMILL	M	27-01-2019	2
							OBE Nabele-Amra Ebe-Siseli	F	17-08-2017	
TOTAL	22	/	/	/	19	/	51	/	/	92

NB : En cas de variation des effectifs initiaux de cinq pour cent (5 %) en plus ou moins, le montant du contrat de base reste inchangé. Cette variation n'est prise en compte que lorsqu'elle excède cinq pour cent (5 %) en plus ou en moins par voie d'avenant.



CRITERES D'EVALUATION

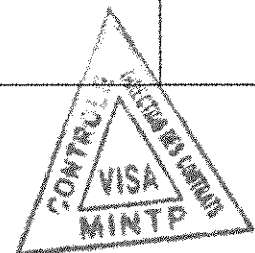
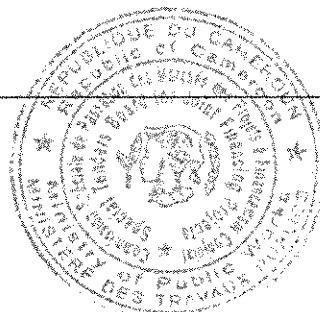
Les offres seront évaluées en utilisant les critères et sous critères ci-après :

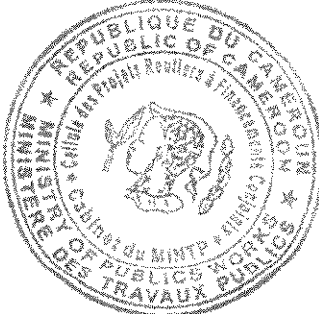
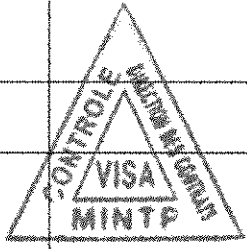

1. Critères éliminatoires :

- 1) Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives ;
- 2) Absence de la copie de l'agrément délivré par le Ministère en charge des Finances et de l'attestation d'Adhésion aux dispositions du Codes des Assurances CIMA ;
- 3) Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- 4) Absence des états financiers et comptables certifiés (par la direction des assurances du MINFI) C1, C4, C11 et C10 b tableau D des exercices 2022, 2023 et 2024.
- 5) La liste du personnel à assurer et leur famille spécifiée à la section 3 de la présente demande de cotation assortie des détails des principaux risques couverts paraphé à chaque page et signé à la dernière page avec la mention « lu et approuvé », cachet de la compagnie ;
- 6) Absence de l'attestation sur l'honneur prouvant que la compagnie n'est pas sous administration provisoire ou sous surveillance de la CIMA.

2. Critères essentiels :

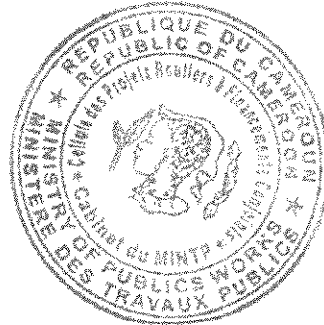
Critères⁴	Notes max	Note obtenue
Présentation générale de l'offre ;	2	
<ul style="list-style-type: none"> • Agencement par rapport à la grille de notation (0,5pt) • Reliure (0,5pt) • Lisibilité (1pt) 		
Références générales du soumissionnaire ancienneté ;	3	
<ul style="list-style-type: none"> • Représentativité territoriale : le cas échéant (si au moins 05 régions) (1,5pt) • Chiffre d'affaires cumulé des exercices 2022, 2023 et 2024 : (1,5pt) $N_i = (CA_i / CA_{max}) * N_{max}$ $CA_{max} = \text{Chiffre d'affaire le plus élevé}$ $N_{max} = \text{Note de la rubrique}$ $CA_i = \text{Chiffre d'affaires du prestataire } i$ $N_i = \text{Note du prestataire } i$ Voir CEG		
Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des trois dernières années (2023, 2024 et 2025) :	13	
<ul style="list-style-type: none"> • Le chiffre d'affaires spécifique de la branche considérée : (5pts) $N_i = (CA_i / CA_{max}) * N_{max}$ $CA_{max} = \text{Chiffre d'affaire le plus élevé}$ $N_{max} = \text{Note de la rubrique}$ $CA_i = \text{Chiffre d'affaires du prestataire } i$		



<p>Ni= Note du prestataire i</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de polices d'assurance émises dans la branche : (3 pts) <p>Nb>=10 (3pts) 5=<Nb<10 (1,5pt) 0<Nb<5 (1pt) Nb=0 (0pt)</p> <p>(Pièces justificatives état C1, première et dernière page des contrats + attestation de bonne fin ou certificat de satisfecit) 5pts</p>		
<p>Description détaillée des garanties offertes</p>	14	
<ul style="list-style-type: none"> • Description des prestations et suggestions : 2pts • Garanties et plafonds conformes à la demande de cotation : 4 pts • Exclusions et déchéances : 4 pts (si absence des exclusions et déchéances) <p>Pas d'exclusions et déchéances : 2 pts Exclusions et déchéances réglementaires : 1 pt Autres exclusions et déchéances : 0 pt</p> <ul style="list-style-type: none"> • Franchises : 4pts (si absence des franchises) 		
<p>Modalités de mise en jeu de la garantie</p>	10	
<p>Nombre de pièces constitutives du dossier sinistre (NPC) : 3 pts</p> <p>NPC <= 2: 3 pts 2 < NPC <5: 1,5 pt NPC >= 5: 0 pt.</p> <p>Délai de traitement (DT) : 3 pts</p> <p>DT < 7 jours : 3 pts 7 <= DT < 14 : 1,5 pt DT >= 14 : 0 pt</p> <p>Les modalités de paiement (MP) : 2 pts</p> <p>MP < 7 jours : 3 pts 7 <= MP < 14 : 1,5 pt MP >= 14 : 0 pt</p> <p>Autres facilités de règlement (AFR) : 2 pts</p>		
<p>Moyenne de Couverture des engagements réglementés des exercices 2023, 2024 et 2025</p>	20	
<ul style="list-style-type: none"> • Cer>=110 : 20 pts • 100=<Cer<110 : 10 pts • <100 : 0 pt <p>Cer= taux de couverture des engagements réglementés (voir état C4)</p>		
<p>Moyenne de Couverture de la marge de solvabilité des exercices 2023, 2024 et 2025</p>	15	
<ul style="list-style-type: none"> • Cms>=400 : 15 pts • 110=<Cms<400 : 7,5 pts • 90=<Cms<100 : 2 pts • Cms<90 : 0 pt <p>Cms= taux de couverture de la marge de solvabilité (voir état C11)</p>		

Cadence de règlement des sinistres au cours des cinq dernières années (jusqu'en 2025) dûment certifiés par l'Autorité émettrice	15	
$N_i = (CRSI / CRS) * N_{max}$ CRS= moyenne de la Cadence de règlement des sinistres la plus élevée au cours de la période Nmax=Note de la rubrique CRSI= moyenne de la Cadence de règlement des sinistres du soumissionnaire i Ni= Note du prestataire i (voir état C10.b tableau D)		
Couverture de réassurance dans la branche considérée	8	
<ul style="list-style-type: none"> • Traités en cours de validité: 5 pts (1pt par traité) • Capacité de traité : 3 pts si \geq à 1,5 milliards 		
Total	100	

NB : Note technique minimale requise : 80 sur 100 points



Liste de présence des soumissionnaires

No	Nom des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total TTC et HT	Remarques
			oui	non	délai	lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								

Membres de la Commission :

Nom

Fonction

Signature

-
-
-

